

ESQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

AVRIL 1997
VOLUME 8 NUMÉRO 3

ÉDITION SPÉCIALE



Plus de 600 architectes signifient leur **opposition** au projet de modification de la *Loi sur les architectes*

LES ARCHITECTES, STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE EXPRIMENT MASSIVEMENT AUX ÉLUS DU QUÉBEC LEUR DÉSACCORD AVEC LE PROJET DE MODIFICATION DE LA *LOI SUR LES ARCHITECTES*, DÉPOSÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

L'envoi que l'Ordre a fait parvenir aux architectes, stagiaires et étudiants en architecture le 17 février dernier, pour les informer du caractère inacceptable de la proposition de l'Office des professions du Québec, a reçu une réponse massive et spontanée.

À la fin mars, plus de 600 architectes avaient adressé une lettre personnalisée à leur député à l'Assemblée nationale, de même qu'à l'Office des professions du Québec, pour manifester leur opposition au projet de l'Office des professions du Québec et exiger une révision satisfaisante de la *Loi sur les architectes*.

Le milieu architectural québécois a démontré de la sorte sa capacité de faire front commun devant un projet de loi inacceptable, qui fait fi de la qualité dans la conception et la production architecturale au Québec.

L'occasion a permis de rappeler aux élus et à l'Office des professions les démarches de l'Ordre depuis 1987 dans le but de parvenir à une révision satisfaisante de la *Loi sur les architectes*, toutes demeurées sans suite.

LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE ET DES CÉGÉPS SONT DU NOMBRE

Les architectes, stagiaires et étudiants en architecture n'ont pas été les seuls à manifester leur opposition au projet de l'OPQ.

Les coordonnateurs des départements de Techniques de l'architecture de trois cégeps ont écrit au ministre de la Justice et au président de l'Office des professions pour signaler les conséquences, sur le plan de la formation, du projet de modification de la *Loi sur les architectes* de l'OPQ. Les coordonnateurs des départements de Techniques d'architecture des cégeps Montmorency, de Trois-Rivières, et du Vieux-Montréal, soulignent ainsi que « le cours actuel n'est pas adéquat pour préparer les technologues à leur nouveau champ de pratique », en plus de « modifier considérablement le statut et le champ d'action du technologue en architecture ». Ils insistent également sur le fait que la formation du technologue « le prépare à collaborer avec l'architecte, non à agir en concepteur autonome ».

Les directeurs des trois écoles d'architecture du réseau universitaire québécois ont également pris la plume et signé une missive commune pour sensibiliser les ministres de la Justice, et de la Culture et des Communications. Les directeurs et professeurs des écoles d'architecture des universités Laval, McGill et de Montréal soulèvent entre autres « que le projet de l'Office des professions du Québec en vue de modifier la *Loi sur les architectes* va à l'encontre de la sécurité de la population et de la qualité du patrimoine bâti parce qu'il propose de permettre à des personnes qui n'en ont pas la compétence de prendre en charge la conception architecturale et la préparation des plans et devis ».

Rappelons enfin que si vous ne l'avez déjà fait, il est toujours temps de réagir au projet de l'Office des professions du Québec en utilisant la lettre modèle insérée dans les documents qui vous ont été transmis par l'Ordre et en la faisant parvenir à votre député.

Levée de boucliers **contre** l'obligation de se conformer à la norme ISO 9001

L'OAQ APPELE À SE DECLARER CONTRE L'IMPOSITION DE LA NORME ISO 9001 PAR QUÉBEC

L'opposition des architectes est on ne peut plus claire face à la décision du Conseil du Trésor d'exiger de ses fournisseurs de services professionnels qu'ils se conforment à la norme ISO 9001 à partir d'octobre 1998. C'est du moins ce qu'ont majoritairement exprimé les quelque 300 architectes présents à l'assemblée générale spéciale du 26 mars dernier, au Centre Sheraton de Montréal.

Le consensus de l'assemblée a conduit à l'adoption d'une résolution demandant à l'OAQ de prendre officiellement position contre la certification ISO 9001 comme condition à l'obtention de contrats par les donneurs d'ouvrage publics.

Cette décision découlait d'un débat animé, lancé par l'architecte Pierre Corriveau lors d'une allocution en début d'assemblée. « L'application de procédures de création normalisées ne peut qu'influencer le produit créé. La normalisation, l'action de rendre normal, est l'antithèse de la création, l'action d'organiser une chose qui n'existait pas encore. Je crois sincèrement que la création n'est pas un fantasme d'architecte frustré. La création, en architecture, c'est de la pertinence construite, a lancé M. Corriveau. À ce titre, la lourdeur de la norme ISO 9001 n'assure en rien la qualité du produit créé. Il est plus réaliste de croire que la lourdeur de la norme ISO 9001 tendra à une production architecturale banalisée, engoncée dans un lourd carcan bureaucratique. » En plus d'émettre des réserves quant à l'impact qu'aurait l'application de la norme ISO sur la qualité du construit, M. Corriveau a par ailleurs fait valoir que la norme entraînera un double niveau de vérification du travail de l'architecte : à savoir celle que l'OAQ assure déjà et celle de l'organisme de certification.

Ce constat a conduit l'assemblée à adopter une deuxième résolution reconnaissant à l'Ordre « et à l'Ordre seul, le devoir et le soin de contrôler la profession tant dans la qualité des moyens que dans la qualité des résultats ».

UNE DÉCISION D'AFFAIRES

Michel Gagnon, vice-président et représentant de l'OAQ à la table multisectorielle chargée de veiller à l'harmonisation de l'implantation de la norme ISO dans le domaine de la construction, a déclaré que l'Ordre n'avait pas de position officielle dans le dossier ISO, voyant dans la décision d'entreprendre ou non la démarche de certification une décision d'affaires relevant de chaque entreprise.

M. Gagnon a rappelé que les pressions exercées par l'Ordre n'avaient pas ébranlé à ce jour la résolution du Conseil du Trésor d'aller de l'avant dans ce dossier et que les concessions s'étaient limitées à un délai de 18 mois et à la fixation du seuil minimal de 50 000 \$ d'honoraires professionnels.

L'architecte Richard Birtz, qui a participé aux discussions avec le gouvernement, a pour sa part souligné qu'avec un sondage de l'AAPPQ indiquant que 87,5 pour cent des répondants s'oppose à l'imposition de la norme, il ne fallait pas que des technocrates dictent les façons de faire à la « profession la plus noble ».

Quelques architectes ont toutefois fait valoir que la méfiance à l'égard de la norme ISO était peut-être amplifiée. C'est le cas de Marzena Skorec, architecte à Trois-Rivières, qui a été la première à obtenir la certification ISO au Québec. M^{me} Skorec a souligné que le débat actuel sur l'imposition de la norme lui rappelait les discussions des architectes lors de l'apparition de la technologie informatique. Selon M^{me} Skorec, l'implantation de la norme ISO ne devrait justement pas causer problème pour les bureaux d'architectes, puisque la démarche qualité fait déjà partie intrinsèque du travail quotidien de l'architecte.

PARADOXE

Les interventions de l'assemblée ont permis de mettre au jour le paradoxe selon lequel, à la suite d'un récent sondage du Conseil du Trésor, seulement trois des 216 architectes à avoir répondu ont clairement manifesté leur intention de ne pas entreprendre les démarches en vue d'obtenir leur certification ISO. Plusieurs architectes ont en effet signalé avoir pris la décision de s'engager dans le processus de certification, malgré qu'ils ne soient pas convaincus de la pertinence de la norme, dans le seul but de ne pas être exclus du fichier du Conseil du Trésor...

Les quelque 300 architectes présents à l'assemblée générale spéciale du 26 mars ont majoritairement demandé que l'OAQ se déclare officiellement contre l'imposition de la norme ISO 9001 comme condition d'obtention de contrats des donneurs d'ouvrage publics.



Une discussion bien engagée...

Les architectes du Québec ne prisent pas le projet de modification de la *Loi sur les architectes* déposé par l'Office des professions du Québec. Mais le débat se poursuit sur les mesures à prendre pour éviter que la profession ne se retrouve aux prises avec une Loi qui compromettrait à la fois la qualité de l'architecture au Québec et l'avenir des architectes.

Le débat amorcé sur les conséquences du projet de modification de la *Loi sur les architectes*, le 26 mars dernier, n'a pas permis de vider la question, l'assemblée ayant dû être ajournée.

Les administrateurs de l'Ordre y ont cependant trouvé une occasion de faire le point sur les démarches entreprises par l'OAQ dans le but de bloquer le projet de l'OPQ, et d'en venir ultimement à une loi dans laquelle, entre autres, la notion des 100 000 \$ serait remplacée par celle d'habitation dont l'aire de plancher pour l'ensemble des étages est inférieure à 300 mètres carrés.

ÉTENDRE LE DÉBAT

Si le consensus a été manifeste face au caractère inacceptable du projet de l'Office des professions, des participants ont proposé d'envisager de nouvelles avenues, reflétant la diversité des points de vue des membres de l'Ordre.

L'architecte Pierre Beaupré, invité à prononcer une allocution sur la question, a insisté sur l'importance de porter le débat non seulement aux niveaux de l'Office des professions, du ministère de la Justice et du Cabinet du premier ministre, mais d'en saisir de nouvelles instances, dont les ministères de la Culture et des Communications, ainsi que de l'Enseignement supérieur.

Il a ainsi été suggéré, au chapitre de la culture, de faire valoir que « l'architecture est une part importante de notre culture (...) qui ne se limite pas au monument mais que c'est aussi une multitude d'interventions qui façonnent notre paysage », tout en soulignant que la profession est « une discipline exigeante à laquelle on se forme par un long apprentissage ». Une pétition, adressée à la ministre Louise Beaudoin, a été lancée dans cette foulée.



Les membres de l'OAQ auront bientôt l'occasion de discuter du projet de modification de la *Loi sur les architectes*, alors qu'une deuxième assemblée générale spéciale sera convoquée.

DERNIÈRE HEURE

Une nouvelle assemblée générale spéciale, le 24 avril prochain à Montréal

Les discussions entamées lors de l'assemblée générale spéciale de mars se poursuivront le jeudi 24 avril 1997, à partir de 19 heures, dans le Grand Salon A-B de l'hôtel Complexe Desjardins, au 4, Complexe Desjardins, à Montréal (métro Place-des-Arts).

Les administrateurs donnent ainsi suite à la requête des participants de la dernière assemblée, qui souhaitaient discuter plus à fond de la révision de la *Loi sur les architectes*.

L'occasion permettra de poursuivre les discussions sur une proposition demandant à l'Office des professions du Québec un délai de 18 mois pour déposer un projet de loi devant le ministre de la Justice, Paul Bégin.

Les participants seront également informés des résultats de la rencontre avec le cabinet du ministre Bégin, qui devait avoir lieu incessamment au moment de mettre sous presse.

UNE POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

Il est par ailleurs apparu incontournable, de l'avis de plusieurs, dont Pierre Beaupré, que le Québec se dote d'une politique de l'architecture, comme le réclame l'OAQ depuis 1983.

Les discussions n'ont toutefois pu permettre de dégager un consensus sur le moment à choisir pour lancer une telle revendication.

Claude Hamelin Lalonde, vice-président de l'OAQ depuis 1995, est intervenu pour insister sur l'urgence de bloquer, pour le moment, le projet de modification de la Loi déposé par l'OPQ, avant d'amorcer des discussions sur une politique de l'architecture.

D'autres participants ont plutôt souligné qu'il fallait profiter du momentum pour revendiquer une loi dictant que le *tout bâti* au Québec passe par l'architecte.

Certains ont même avancé que la situation actuelle venait confirmer la chute de la cote de crédibilité, voire de « l'image négative » des architectes dans le domaine de la construction au Québec. Il a été souhaité, dans cette optique, que les architectes prennent davantage leur place sur la scène publique.

Devant la diversité des opinions exprimées, et surtout l'heure tardive — l'assistance étant alors réduite de moitié — il a été convenu de reporter à une prochaine assemblée l'adoption d'une proposition exigeant de l'OPQ un délai de dix-huit mois pour le dépôt d'un projet de loi devant le ministre de la Justice.

La seconde assemblée générale spéciale, le 24 avril prochain à Montréal, permettra entre autres d'informer les membres des résultats de la rencontre avec le cabinet du ministre de la Justice, Paul Bégin, sur la photo.



Forum Design-construction

Dans le cadre du Festival d'architecture de l'IRAC, l'OAQ organise conjointement avec l'Institut un Forum national sur le design-construction. L'activité aura lieu au marché Bonsecours le vendredi 20 juin 1997.

Ce Forum a pour but de permettre aux architectes du Québec de mieux comprendre le concept du design-construction, et de leur donner des outils leur permettant d'avoir un rôle décisionnel dans cette nouvelle démarche. Plus de détails dans les prochaines éditions...

Concours Seuil/Place de l'architecture

Lancé dans le cadre du Festival d'architecture de l'IRAC, à Montréal, le concours Seuil/Place de l'architecture, est un concours d'idée ouvert, en une phase, dont les prestations seront anonymes. Les lauréats se partageront une bourse de 25 000 \$.

Le sujet sera la consolidation de l'axe historique de Montréal, la rue Saint-Laurent, divisant l'est et l'ouest de la ville, en un point où celle-ci se révèle comme un objet d'architecture : le pont de l'autoroute Ville-Marie unifiant le Vieux et le Nouveau Montréal.

En ce seuil, entre temps et espaces, il est proposé de faire un lieu, de faire la place de l'architecture.

Un site Internet est consacré au concours, à l'adresse URL suivante : <http://www.ame.umontreal.ca/comp/>.

Le concours est ouvert aux passionnés d'architecture de toute nationalité et de toute formation.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter la fiche d'inscription et d'acquitter les droits d'inscription de 75 \$. L'envoi des programmes débutera le 15 avril 1997. Il est possible de se procurer la trousse d'inscription en écrivant à :

Seuil/Place de l'architecture
IRAC Concours international d'architecture
1825, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H3H 1R4

L'OAQ aura son pied-à-terre dans le cyberspace



L'Ordre des architectes du Québec s'engagera d'ici quelques jours sur l'autoroute de l'information, en inaugurant son propre site Internet, qu'il vous sera possible de consulter à l'adresse <http://www.oaq.com> d'ici la fin avril.

Réalisé par la compagnie K-OS multimédias, le site Web de l'OAQ est la concrétisation du labeur du comité Internet, qui a travaillé de concert avec le Service des communications de l'OAQ.

Le site de l'Ordre propose, dans sa version initiale, une première section qui fait un survol de la mission et de l'historique de l'Ordre, et de ses comités. Une autre section présente aux internautes les projets qui ont reçu un prix ou une mention à l'édition 1996 des Prix d'excellence en architecture de l'OAQ. Une section *Actualité*, qui sera appelée à prendre de l'ampleur dans le courant des prochains mois, fait la revue de certains événements d'intérêt, reliés au monde architectural, à explorer dans le cyberspace... et près de chez vous.

Dans le but de mieux soutenir ses activités de communication, l'Ordre des architectes développera son site en conséquence. Question de rendre le public internaute mieux branché sur l'@rchitecture au Québec et ailleurs !

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES STAGIAIRES EN ARCHITECTURE DU QUÉBEC

SESSIONS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS DE L'OAQ ET RECUEIL DE NOTES

L'ASAQ organise encore cette année des sessions de préparation aux examens de l'OAQ. Le programme et les dates seront communiqués par écrit aux candidats, très prochainement.

Une équipe composée de Vinod Gupta et de Pascale Tétreault s'affaire actuellement à la confection d'un recueil de notes sur les parties 1 à 4 de l'examen écrit. Pour obtenir de l'information ou pour réserver votre exemplaire du recueil, veuillez contacter Vinod Gupta au (514) 938-1818

Le tournoi de golf des architectes

RETENEZ BIEN...

La date : jeudi 21 août 1997
Le lieu : club de golf Le Portage, à L'Assomption
L'heure du départ : 11 h 30
Le coût : 150 \$ Brunch, golf, voiturette, souper et prix de présence
20 \$ Brunch seulement
45 \$ Souper seulement
Information : Jean-Charles Martineau (514) 392-8968
Rosaire Rivest (514) 327-3594

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET LE RETOURNER AVANT LE 15 MAI 1997 À ROSAIRE RIVEST

6130, LE NORMAND
SAINT-LÉONARD (QUÉBEC) H1P 1B9

- 150 \$ BRUNCH, GOLF, VOITURETTE, SOUPER ET PRIX DE PRÉSENCE
 20 \$ BRUNCH SEULEMENT
 45 \$ SOUPER SEULEMENT

JOINDRE UNE FEUILLE SÉPARÉE ET Y INSCRIRE LE NOM DES PARTICIPANTS AINSI QUE CELUI DE LEUR ENTREPRISE.

NOTE : AU MOINS UN ARCHITECTE PAR QUATUOR.

DÉPART : 11 H 30
SOUPER : 18 H 30

ENVOYEUR

NOM

ADRESSE

TELEPHONE

FAX

CI-JOINT UN CHEQUE À L'ORDRE DE «TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES» AU MONTANT DE _____ \$.